

Echanges entre SEL voisins – Mode d'emploi CommunityForge

Certains SEL souhaitent permettre des échanges de services avec un SEL voisin. Comment faire ?

Exemple :

Les SEL A et B souhaitent permettre des échanges entre leurs membres.

Trois étapes : **Décision – Accès aux sites – Comptabilisation.**

1. **La décision de partage** doit être prise par les organes de gestion respectifs des SEL A et B.

Chaque SEL doit également désigner un membre responsable de la gestion des échanges avec le SEL partenaire.

Ils seront chargés de gérer les échanges Inter SEL (un peu comme les correspondants de la route des SEL). Ils devront gérer l'information, les éventuels problèmes de fonctionnement et la comptabilité des échanges. Ils doivent donc avoir le statut de *LocalAdmin*.

2. **Accès aux sites CommunityForge**, du SEL A aux membres du SEL B, et vice versa.

Il faut créer dans chaque SEL un **compte membre spécifique**, qui servira d'accès aux membres du SEL partenaire.

- a. Dans le SEL A : Membre Invité Sel B : login « xxx » – Mot de passe « SELB »
- b. Dans le SEL B : Membre Invité SEL A : login « yyy » - Mot de passe « SELA »

A ce stade, les membres du SEL B ont accès aux mêmes informations que les membres du SEL A et vice versa (membres, offres, demandes etc.).

Il suffit d'informer les membres de chaque SEL de la possibilité d'échanges intersel, de leur fournir le mode d'emploi et **les codes d'accès au compte invité sur le site du SEL partenaire**. A chacun de voir la meilleure façon de procéder : soit via une communication générale, ou la création d'un lien sur la page de son site, etc...

3. **Comptabilisation des échanges** : Lorsqu'un échange de services est réalisé entre membres de SEL différents, reste à l'encoder.

Le bénéficiaire du service doit :

- a. **Informers les correspondants des SEL et leur fournir les informations nécessaires à l'encodage correct de l'échange :**
 - Coordonnées complètes des membres concernés : N° de membre dans chaque SEL, Noms et prénoms des membres concernés ;
 - Intitulé de l'échange et durée.
- b. **Les correspondants sont chargés de débiter ou créditer les comptes des membres de leur SEL, en tenant compte des éventuelles différences de valeur de l'unité d'échange.**

Pour information, Le SEL coup de pouce, le Macasel et le Seleri utilisent cette méthode avec satisfaction.